

Résolution lue à Tavannes le 12 juin 1999 à l'occasion de la 35ème Fête de la jeunesse jurassienne

RÉSOLUTION

Réunie en assemblée populaire à Tavannes le 12 juin 1999 à l'occasion de sa 35ème Fête, la jeunesse jurassienne :

- tient à apporter son soutien à la population birmane qui lutte pour le respect de ses droits démocratiques et tout particulièrement à la minorité ethnique chin, dont le peuple est partagé entre l'Inde, la Birmanie et le Bangladesh;
- partage l'espoir du peuple Chin de recouvrer un jour son indépendance;
- prend note de la discussion actuellement engagée dans le Jura-Sud quant à son avenir institutionnel et soutient particulièrement le Groupe Avenir dans ses travaux;
- estime cependant qu'il ne faut rien attendre de concret de ces différents forums de discussion, notamment du Groupe Avenir;
- sait, par expérience, que seule une pression politique déterminée pourra faire céder les Excellences de Berne;
- appelle dès lors ardemment les diverses personnalités engagées dans ces groupes de réflexion à se constituer immédiatement en un comité susceptible d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place d'un cadre institutionnel nouveau conférant au Jura-Sud le maximum de pouvoir de décision possible;
- met au défi ces personnalités d'atteindre leurs objectifs avant la fin de la législature et les engage à lancer dès aujourd'hui les initiatives cantonales permettant d'atteindre leurs fins;

- réaffirme que la question jurassienne ne sera pas réglée tant que le Jura-Sud appartiendra au Canton de Berne;
- met en garde finalement les autorités jurassiennes et suisses que l'armée n'a pas sa place dans le Jura et qu'il faut s'attendre à ce que la construction et l'exploitation du village militaire d'exercices prévu à Bure rencontre une forte opposition.